

LES AUTOCHTONES DANS LA CONSTRUCTION

CCQ, Direction de la recherche et de la documentation



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



Portrait statistique 2016

Selon le recensement de 2016 de Statistique Canada, les autochtones constituent 2,3 % de la population québécoise. On dénombrait 182 885 personnes ayant une identité autochtone au Québec, dont 109 355 réparties en onze nations reconnues, les autres étant principalement des Métis. Les Innus (19 %), les Cris (18 %), les Mohawks (18 %) et les Inuits (12 %) sont les quatre plus importantes nations autochtones, comptant pour 67 % de l'ensemble de la population autochtone de la province. La population active autochtone totale sur le marché du travail s'élevait pour sa part en 2016 à 85 615 personnes pour un taux d'activité de 60 % alors qu'il était de 64 % chez les non-autochtones.

L'identification des Autochtones parmi la main-d'œuvre de l'industrie de la construction assujettie à la Loi R-20¹ a débuté en 2004. Les nouveaux travailleurs sont invités à spécifier leur statut d'autochtone dans le formulaire de demande de certificat de compétence. Dans le cas des travailleurs déjà présents dans l'industrie, des démarches spécifiques ont été menées auprès des communautés autochtones ou directement auprès des travailleurs. Les nations crie, innue et inuite ont en particulier fait l'objet des premières démarches d'identification.

Les renseignements recueillis jusqu'à présent ont permis de constituer une intéressante base de données sur la main-d'œuvre autochtone active² dans la construction, même s'il se peut que l'ampleur réelle de la présence autochtone dans la construction soit sous-estimée. Des démarches d'identification se font continuellement, mais il demeure que l'identification se fait sur une base volontaire.

¹ Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chap. R-20).

² Aux fins de statistiques, une personne est considérée active lorsqu'elle a travaillé au moins une heure pendant l'année dans un métier ou une occupation de la construction assujettie à la Loi R-20

Portrait statistique 2016----- 1

Contexte général des autochtones au Québec----- 3

L'évolution de la main-d'œuvre autochtone dans l'industrie de la construction----- 5

Baisse de la main-d'œuvre autochtone ----- 5

Diminution des entrées en 2016 ----- 6

Le nombre de détenteurs de certificats de compétence en hausse ----- 7

Faible proportion de compagnons ----- 8

Une présence plus grande dans l'équipement lourd et l'acier de structure ----- 10

Le secteur génie civil et voirie comme principale source d'emplois----- 12

Intégration de la main-d'œuvre autochtone dans l'industrie de la construction----- 13

Plus de 530 entreprises embauchent les Autochtones ----- 13

Trois régions concentrent la majorité des emplois autochtones dans l'industrie ----- 13

Forte présence des Innus-Montagnais et des Cris ----- 14

Des disparités dans la rémunération annuelle totale-- 15

Conclusion ----- 17



Le présent document fournit des données statistiques pour les Autochtones identifiés depuis 2006. La présence autochtone a beaucoup augmenté au cours des 10 dernières années, même si elle demeure encore marginale. En 2016, on dénombrait 970 travailleurs autochtones actifs, soit 0,63 % de l'ensemble de la main-d'œuvre. Les Autochtones étant principalement concentrés dans les régions du nord du Québec, leur présence dans la construction est jusqu'à maintenant tributaire des grands chantiers de génie civil et voirie.

Les autochtones font partie des groupes sous-représentés³ dans l'industrie de la construction. En effet, seulement 0,63 % de la main-d'œuvre s'identifie comme autochtone alors que les autochtones représentent 2,3 % de l'ensemble de la population québécoise. Au Canada, les autochtones représentent 3,7 % (Builtforce.ca, 2015) de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction alors qu'ils représentent 4,86 % (2016) de la société canadienne. Le poids démographique des autochtones et des femmes autochtones invite l'industrie à s'ouvrir à la diversité de la main-d'œuvre. La cible visée dans le plan stratégique 2015-2019 de la CCQ est d'atteindre 1% de la main-d'œuvre identifiée autochtone.

³ Un groupe est sous-représenté lorsque sa présence dans l'industrie de la construction est inférieure à sa présence dans la population globale.



Contexte général des autochtones au Québec

Selon le recensement de 2016 de Statistique Canada, les autochtones constituent 2,3 % de la population québécoise. On dénombrait 182 885 personnes ayant une identité autochtone au Québec, dont 109 355 réparties en onze nations reconnues. Les Innus (19 %), les Cris (18 %), les Mohawks (18 %) et les Inuits (12 %) sont les quatre nations autochtones les plus importantes, comptant pour 67 % de l'ensemble de la population autochtone de la province. Les Abénaquis, les Algonquins, les Attikamekws, les Hurons-Wendats, les Malécites, les Micmacs et les Naskapis, représentent quant à eux 33% de la population autochtone. Toutes ces nations ont des membres qui travaillent dans l'industrie de la construction.

Les nations autochtones ont des histoires, des géographies et des langues différentes. Synthétiser les particularités des nations autochtones offre donc un portrait simplifié de ces réalités. Cependant, certaines tendances et similitudes s'observent chez les nations autochtones, notamment sur des questions économiques et sociales, qui permettent de dégager des constats importants. Par exemple, les nations autochtones ont des taux de réussites scolaires qui sont inférieurs à la population autochtone. La population active autochtone totale sur le marché du travail s'élevait en 2016 à 85 615 personnes pour un taux d'activité de 60 %, un taux légèrement plus faible que celui des non-autochtones dont le taux est de 64 %.

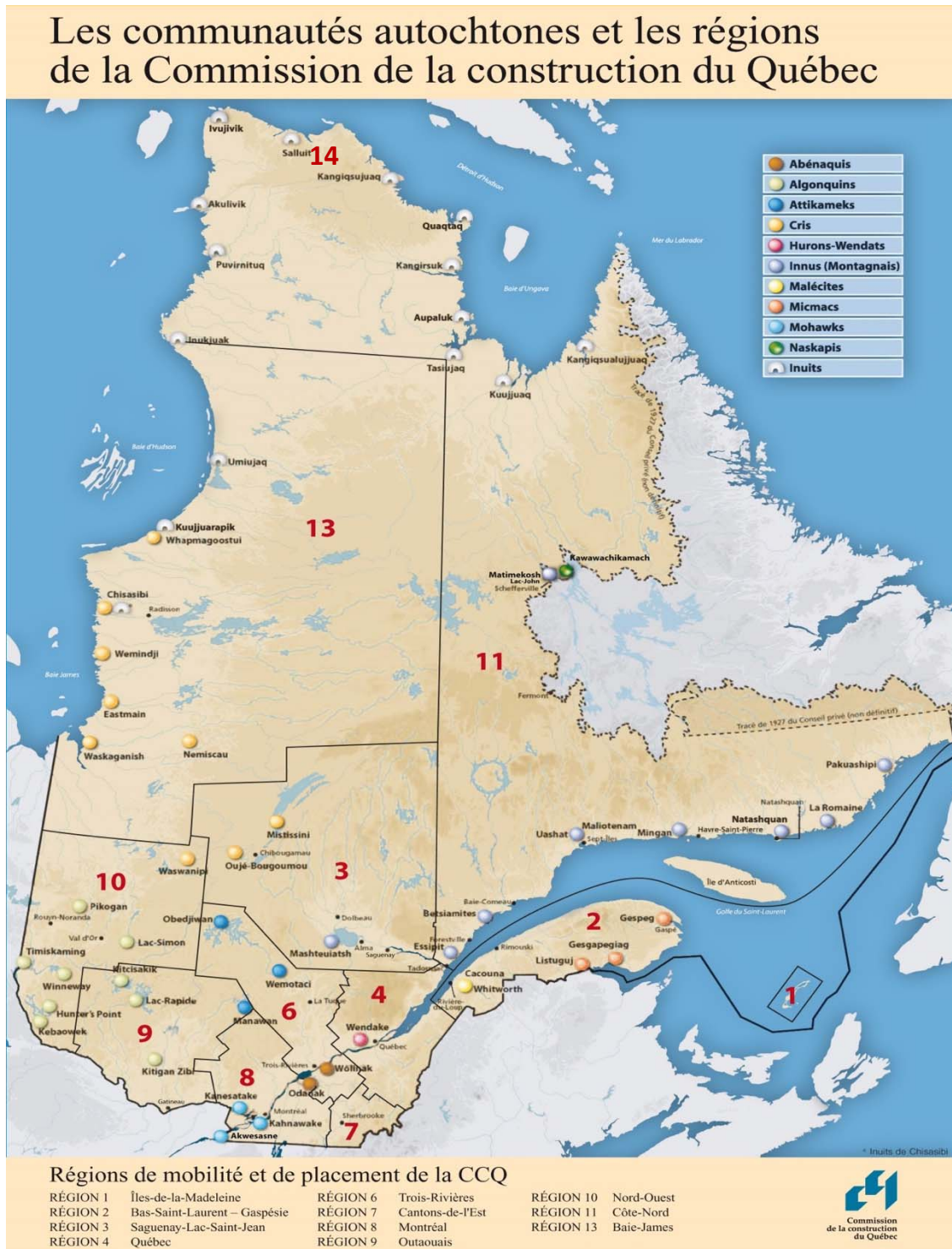
Un autre point commun des autochtones est le multilinguisme. Nés au Québec, les membres des nations autochtones parlent la plupart du temps une langue autochtone puis une des langues officielles du Canada, soit l'anglais ou le français selon les régions habitées. L'anglais est plus parlé dans le nord du Québec pour les

Inuit et les Cris et dans l'est du Québec également pour les Cris. Le français est plus utilisé dans les centres urbains ainsi que dans l'est du Québec. Au Québec, les langues autochtones les plus fréquemment déclarées comme langues maternelles étaient les langues cries (34 %), l'inuktitut (24 %), le montagnais (19 %) et l'atikamekw (13 %). L'utilisation de l'anglais comme langue seconde et langue de travail peut-être problématique pour les Autochtones aux fins d'accéder aux emplois tant dans l'industrie de la construction grandement francophone que pour les emplois en général au Québec, mais aussi pour se maintenir en emploi.

La situation géographique des autochtones est également particulière, la grande partie des communautés autochtones vivant dans des régions isolées. Cependant, de plus en plus d'autochtones vivent dans les milieux urbains, mais il est encore difficile d'obtenir des statistiques sur cette tendance.



Carte 1 : Les communautés autochtones et les régions de la Commission de la construction du Québec





L'évolution de la main-d'œuvre autochtone dans l'industrie de la construction

Baisse de la main-d'œuvre autochtone

Le nombre de travailleurs autochtones enregistre une baisse de plus de 8 % (soit 89 personnes) en 2016 par rapport à 2015 tandis que la main-d'œuvre globale est restée stable. Après avoir atteint un sommet en 2012, le nombre d'Autochtones actifs n'a cessé de diminuer. En

2016, on dénombre 970 Autochtones actifs dans la construction, sur un total de 153 700 travailleurs. Les Autochtones représentent donc 0,63 % de la main-d'œuvre totale. Il est intéressant de noter que les femmes représentent 3,7 % de la main-d'œuvre autochtone, alors qu'elles forment 1,6 % de la main-d'œuvre non autochtone.

Tableau 1 – Main-d'œuvre active autochtone et totale, et part des Autochtones

2006 à 2016, nombre de travailleurs

Année	Autochtones	Totale	Part des Autochtones
2006	655	134 080	0,49%
2007	728	138 132	0,53%
2008	834	144 991	0,58%
2009	942	145 857	0,65%
2010	981	153 289	0,64%
2011	1 074	159 607	0,67%
2012	1 272	164 045	0,78%
2013	1 166	161 901	0,72%
2014	1 076	158 085	0,68%
2015	1 059	153 587	0,69%
2016	970	153 700	0,63%

Source : Commission de la Construction du Québec, septembre 2017.



Diminution des entrées en 2016

Pour la période de 2006 à 2016, 1 713 Autochtones ont intégré l'industrie de la construction, ce qui représente 1,3 % des entrées totales. La part des entrées d'Autochtones était relativement stable de 2011 à 2014

avant de frôler le 2 % en 2015. Par la suite, elle a diminué à 1,11 % en 2016, soit 101 nouveaux travailleurs autochtones.

Tableau 2 – Entrées de la main-d'œuvre autochtone et totale, et part des Autochtones

2006 à 2016, nombre de travailleurs

Année	Autochtones	Totale	Part des Autochtones
2006	97	12 172	0,80%
2007	129	13 914	0,93%
2008	162	15 805	1,02%
2009	171	11 808	1,45%
2010	171	14 441	1,18%
2011	202	14 797	1,37%
2012	226	13 697	1,65%
2013	148	10 337	1,43%
2014	148	9 252	1,60%
2015	158	8 141	1,94%
2016	101	9 127	1,11%

Source : Commission de la Construction du Québec, septembre 2017.

L'intégration dans l'industrie de la construction s'effectue principalement par la voie de l'apprentissage. Depuis 2006, les Autochtones sont entrés à titre d'apprenti, dans une proportion de 59 % comparativement à 70 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Peu entrent à titre de

compagnon : seulement 7 % des Autochtones entrent par cette voie, une proportion près de celle de l'ensemble des entrées de main-d'œuvre. La proportion d'entrées à titre d'occupation est toutefois supérieure chez les Autochtones : 35 % comparativement à 21 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre.



Tableau 3 – Entrées de la main-d’œuvre selon le statut et selon la présence d’un diplôme d’études professionnelles chez les apprentis

Cumulatif 2006 à 2016, nombre de travailleurs

	Autochtones		Totale		Part des Autochtones
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	
Statut					
Compagnon	114	7%	11 619	9%	1,0%
Apprenti	1 005	59%	93 379	70%	1,1%
Occupation	594	35%	28 493	21%	2,1%
Total	1 713	100 %	133 491	100 %	1,3%
Présence d’un diplôme chez les apprentis					
Avec diplôme	413	41%	50 780	54%	0,8%
Sans diplôme	592	59%	42 599	46%	1,4%
Total	1 005	100 %	93 379	100 %	1,1%

Source : Commission de la Construction du Québec, septembre 2017.

Les nouveaux apprentis autochtones de la période 2006-2016 sont détenteurs d’un diplôme d’études professionnelles dans une proportion de 41 %, soit moins que l’ensemble des entrées de main-d’œuvre (54 %). Cependant, le nombre de diplômés autochtones a quadruplé au cours de la période, passant de 13 en 2006 à 54 en 2016. Depuis 2014, plus de 50 % des nouveaux apprentis autochtones sont détenteurs d’un diplôme d’études professionnelles.

Le nombre de détenteurs de certificats de compétence en hausse

En 2016, dans la main-d’œuvre autochtone faisant partie de l’industrie de la construction, ce sont 86 % des autochtones qui possèdent un certificat de compétence, ce qui est supérieur à ce qui prévalait en 2015 (78 %). Les

mesures administratives particulières de la CCQ pour favoriser l’intégration des autochtones font en sorte qu’ils détiennent des exemptions dans une proportion de 10 %, ce qui est plus élevé que pour les non-autochtones. Les mesures administratives permettent en effet l’émission d’exemption aux autochtones pour leur permettre d’avoir accès à l’industrie de la construction avec certaines conditions (de rattraper leurs préalables scolaires ou de compléter des formations de perfectionnement pour maintenir actif leur certificat). Les Autochtones sont également 4 % à ne détenir ni certificat de compétence ni exemption en 2016, une amélioration notable comparativement à 2012 où ils étaient 13 % dans cette situation.



Dans l'industrie de la construction, une faible proportion des salariés autochtones détient un diplôme d'études professionnelles ou encore les préalables scolaires du métier. Seulement 17% en février 2016 et 1,2% ont leurs préalables factuels. Les faibles taux de scolarité des

autochtones représentent un obstacle à leur employabilité de façon générale comme dans l'industrie de la construction où les préalables scolaires sont requis. Toutefois, de plus en plus d'autochtones détiennent des certificats de compétences.

Tableau 4 – Proportion de la main-d'œuvre selon le type de certificat

2016, part des travailleurs

Type de certificat	Autochtones	Non-autochtones	Part des Autochtones
Certificat de compétence	86%	97%	0,60%
Exemption	10%	3%	2,40%
Sans certificat	4%	1%	3,60%
Total	100 %	100 %	0,6 %

Source : Commission de la Construction du Québec, septembre 2017.

Faible proportion de compagnons

En 2016, l'âge moyen de la main-d'œuvre autochtone est de 39 ans, tout comme chez les non-autochtones. L'âge moyen chez les apprentis autochtones est supérieur de plus de trois années à l'âge moyen des apprentis non-autochtones, soit 34,2 ans comparativement à 30,5 ans chez les non-autochtones. Toutefois, on remarque que l'âge moyen des apprentis autochtones a diminué de plus de deux ans par rapport à 2012. Pour les compagnons autochtones, l'âge moyen est également supérieur : 44,7 ans comparativement à 43,0 ans pour les non-autochtones. L'âge moyen des travailleurs ayant le statut d'occupation est semblable pour les Autochtones et les non-autochtones : 41,1 ans et 41,3 ans respectivement.

Les apprentis autochtones ont 45 ans et plus dans une proportion de 20 %, comparativement à 13 % chez les non-autochtones.

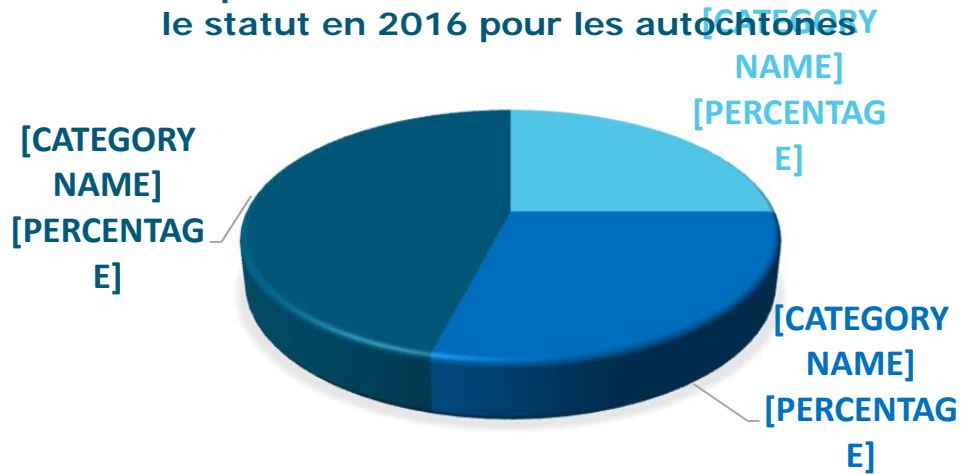
La proportion de travailleurs autochtones qui sont apprentis est restée relativement stable au cours des dernières années. En 2016, 46 % des travailleurs autochtones sont apprentis. Chez les non-autochtones, seulement 27 % des travailleurs sont apprentis. La part d'Autochtones qui possèdent le statut d'occupation est aussi plus élevée que pour les non-autochtones. Ce sont 25 % des Autochtones qui possèdent le statut d'occupation contre 15 % des non-autochtones. Par



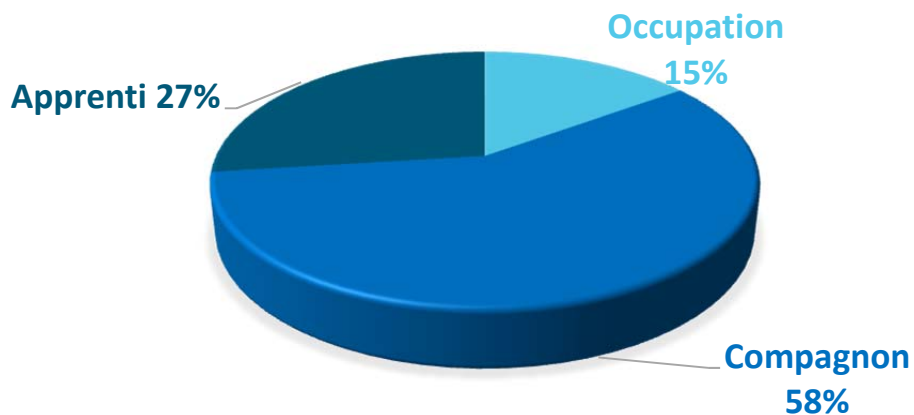
contre, pour les non-autochtones, 58 % des travailleurs ont le statut de compagnon, tandis que seulement 29 % des Autochtones sont compagnons. Soulignons toutefois qu'il est possible que cette faible proportion s'explique en partie par une mauvaise identification des travailleurs

qui œuvraient dans la construction avant 2004. Une autre explication serait le faible taux de scolarisation et de diplomation des autochtones de façon générale ce qui a des impacts sur leur intégration comme apprentis dans l'industrie de la construction.

Répartition de la main-d'œuvre selon le statut en 2016 pour les autochtones



Répartition de la main-d'œuvre selon le statut en 2016 pour la main-d'oeuvre totale





Une présence plus grande dans l'équipement lourd et l'acier de structure

Même s'il existe 25 métiers et une centaine d'occupations exercés dans l'industrie de la construction assujettie à la Loi R-20, dans les faits, près de la moitié de la main-d'œuvre totale se concentre dans trois ou quatre métiers ou occupations. Notamment, chez les apprentis, 61 % de la main-d'œuvre totale se concentre dans quatre métiers (charpentier-menuisier, électricien, peintre et tuyauteur) alors que chez les Autochtones, la concentration des apprentis est de 78 % dans les quatre métiers suivants : charpentier-menuisier, électricien, peintre et opérateur d'équipement lourd.

Les apprentis autochtones sont proportionnellement plus présents dans les métiers de mécanicien de chantier

(7,0 % des apprentis du métier), opérateur d'équipement lourd (6,5 %), de chaudronnier (1,8 %), de charpentier-menuisier (1,7 %) et de mécanicien de machines lourdes (1,7 %).

On retrouve seulement un métier pour lequel plus de 1 % des compagnons sont autochtones, soit le métier de monteur-assembleur (1,8 %). Au total, seulement 0,3 % des compagnons sont autochtones. En comparaison, 1,1 % de tous les apprentis sont autochtones.

Par ailleurs, l'occupation de conducteur de camions (9,1 %) compte une proportion relativement élevée d'Autochtones.



**Tableau 5 – Autochtones actifs par statut selon le métier et l'occupation
et part de la main-d'œuvre totale
2016, nombre de travailleurs**

Métier/occupation	Autochtones			Part des Autochtones		
	Apprenti	Compagnon	Total	Apprenti	Compagnon	Total
Briqueteur-maçon	4	1	5	0,2%	0,0%	0,1%
Calorifugeur	2		2	0,7%	0,0%	0,2%
Carreleur	2	1	3	0,2%	0,1%	0,1%
Charpentier-menuisier	248	76	324	1,7%	0,3%	0,8%
Chaudronnier	2	2	4	1,8%	0,3%	0,5%
Cimentier-applicateur	6	2	8	0,5%	0,1%	0,3%
Couvreur	13	7	20	0,6%	0,2%	0,4%
Électricien	45	30	75	0,8%	0,2%	0,4%
Ferblantier	3	3	6	0,2%	0,1%	0,1%
Ferrailleur		3	3	0,0%	0,2%	0,2%
Frigoriste	5		5	0,5%	0,0%	0,1%
Grutier	1	6	7	0,4%	0,4%	0,4%
Mécanicien d'ascenseur	1	1	2	0,3%	0,1%	0,2%
Mécanicien de chantier	8	5	13	7,0%	0,6%	1,3%
Mécanicien de machines lourdes	1	1	2	1,7%	0,3%	0,5%
Mécanicien en protection-incendie	2		2	0,5%	0,0%	0,2%
Monteur-assembleur	9	43	52	1,2%	1,8%	1,7%
Monteur-mécanicien vitrier	2		2	0,2%	0,0%	0,1%
Opérateur de pelles	10	42	52	1,3%	0,7%	0,8%
Opérateur d'équipement lourd	34	44	78	6,5%	0,8%	1,3%
Peintre	20	4	24	0,9%	0,1%	0,4%
Plâtrier	13	3	16	1,1%	0,2%	0,5%
Poseur de revêtements souples		1	1	0,0%	0,1%	0,1%
Poseur de systèmes intérieurs	5		5	0,5%	0,0%	0,2%
Tuyauteur	11	10	21	0,4%	0,2%	0,2%
Total des métiers	447	285	732	1,1%	0,3%	0,6%
Boutefeux et foreur			5			1,0%
Conducteur de camions			54			9,1%
Magasinier/Commis			1			7,7%
Main-d'œuvre de lignes			24			1,1%
Manœuvre			142			0,8%
Arpenteur			5			0,5%
Soudeur			1			0,1%
Autres occupations			6			0,8%
Total des occupations			238			1,0%
Total			970			0,6%

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2017.



Le secteur génie civil et voirie comme principale source d'emplois

La distribution par secteur des heures faites par les Autochtones est très différente des non-autochtones. En effet, les Autochtones travaillent principalement dans le secteur génie civil et voirie où la part des heures travaillées atteint 43 %. Pour les non-autochtones, seulement 19 % des heures sont travaillées dans ce secteur. Il faut dire que les Autochtones sont concentrés dans les régions où ce secteur est prédominant. À

l'inverse, plus de la moitié des heures travaillées par les non-autochtones sont faites dans le secteur institutionnel et commercial alors que ce secteur ne compte que pour le quart des heures faites par les Autochtones. Pour ce qui est des deux autres secteurs, soient le secteur résidentiel et le secteur industriel, la proportion des heures travaillées dans ces secteurs est semblable pour toute la main-d'œuvre au Québec.

Tableau 6 – Répartition des heures travaillées par secteur selon le statut en 2016

2016, part des travailleurs

Secteur	Autochtones			Non-autochtones		
	Métiers	Occupations	Total	Métiers	Occupations	Total
Génie civil et voirie	36%	67%	43%	13%	56%	19%
Industriel	12%	17%	13%	8%	7%	8%
Institutionnel/commercial	29%	11%	25%	58%	30%	54%
Résidentiel	23%	5%	19%	21%	7%	19%
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2017.



Intégration de la main-d'œuvre autochtone dans l'industrie de la construction

Plus de 530 entreprises embauchent les Autochtones

En 2016, une proportion de 2 % des employeurs emploie au moins un Autochtone, et ce sont le plus souvent des entreprises de grande taille. Parmi les employeurs de 5 salariés et moins, qui constituent 83,5 % de tous les employeurs, seulement 1 % d'entre eux embauchent des Autochtones. À l'opposé, 40 % des employeurs de plus de

50 salariés embauchent des Autochtones. Que les Autochtones se retrouvent dans les grandes entreprises n'a rien de surprenant, étant donné qu'ils travaillent principalement dans le secteur génie civil et voirie, où les employeurs sont des entreprises de plus grande taille.

Tableau 7 – Nombre et part des employeurs qui embauchent des Autochtones selon le nombre moyen de salariés

2016, nombre et part d'employeurs

Nombre moyen de salariés	Employeurs qui embauchent des Autochtones	Ensemble des employeurs	Part des employeurs qui embauchent des Autochtones
5 salariés et moins	158	21 479	1%
6 à 10 salariés	84	2 258	4%
11 à 25 salariés	125	1 374	9%
26 à 50 salariés	74	393	19%
Plus de 50 salariés	92	232	40%
Total	533	25 736	2%

Source : Commission de la Construction du Québec, septembre 2017.

Trois régions concentrent la majorité des emplois autochtones dans l'industrie

Considérant la forte présence des Cris, et dans une moindre mesure des Innus, il s'ensuit que la main-d'œuvre autochtone se retrouve principalement dans les régions de domicile de la Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay – Lac-Saint-Jean, celles-ci regroupant 72 % des Autochtones travaillant dans la construction. La main-d'œuvre à la Baie-James est constituée à 94 %

d'Autochtones, alors que sur la Côte-Nord ils représentent 10 % de la main-d'œuvre et 3 % au Saguenay – Lac-Saint-Jean. De plus, les personnes exerçant une occupation composent une plus grande portion de la main-d'œuvre dans ces régions alors que les Autochtones sont relativement plus présents dans les occupations que dans les métiers.

Forte présence des Innus-Montagnais et des Cris

Les premières démarches d'identification auprès des Autochtones ont ciblé les nations crie, innue et inuite. Il se peut donc que cela biaise leur représentation actuelle parmi les Autochtones. Les Innus-Montagnais (24,0 %),

les Cris (22,0 %) et les Inuits (9,4 %) constituant 55 % de la main-d'œuvre alors qu'ils représentent 48 % de la population autochtone.

Tableau 8 – Nombre d'Autochtones actifs par statut selon la nation autochtone

2016, nombre de travailleurs

Nation	Métier	Occupation	Total	Répartition
Abénaquis	13	1	14	1,4%
Algonquins	27	0	27	2,8%
Attikameks	9	3	12	1,2%
Cris	128	85	213	22,0%
Hurons-Wendat	9	6	15	1,5%
Innus-Montagnais	148	84	232	24,0%
Inuit	90	1	91	9,4%
Malécites	4	1	5	0,5%
Métis	84	26	110	11,4%
Micmacs	40	20	60	6,2%
Mohawks	40	2	42	4,3%
Naskapis	3	0	3	0,3%
Non-identifiée	136	8	144	14,9%
Total	731	237	968	100%

Source : Commission de la Construction du Québec, septembre 2017.

Vu la forte présence des Cris et des Innus, il s'ensuit que la main-d'œuvre autochtone se retrouve principalement dans les régions de domicile de la Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay – Lac-Saint-Jean, celles-ci regroupant 60 % des Autochtones travaillant dans la

construction. La main-d'œuvre de la Baie-James est constituée à 95,1 % d'Autochtones, alors que sur la Côte-Nord ils représentent 9,5 % de la main-d'œuvre et 2,5 % au Saguenay – Lac-Saint-Jean.



Tableau 9 – Nombre d'Autochtones actifs par statut selon la région de domicile et part de la main-d'œuvre totale

2016, nombre de travailleurs

Région de domicile	Autochtones			Part des Autochtones		
	Métier	Occupation	Total	Métier	Occupation	Total
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	53	23	76	0,9%	2,1%	1,1%
Saguenay–Lac-Saint-Jean	114	67	181	1,8%	5,7%	2,5%
Québec	53	10	63	0,2%	0,3%	0,2%
Mauricie–Bois-Francs	21	4	25	0,2%	0,3%	0,2%
Estrie	15	0	15	0,3%	0,0%	0,3%
Grand Montréal	125	15	140	0,2%	0,1%	0,2%
Île de Montréal	22	3	25	0,2%	0,1%	0,2%
Montérégie	55	6	61	0,2%	0,1%	0,2%
Laval–Laurentides–Lanaudière	48	6	54	0,1%	0,1%	0,1%
Outaouais	20	7	27	0,4%	0,7%	0,4%
Abitibi-Témiscamingue	32	4	36	1,1%	1,0%	1,1%
Baie-James	86	30	116	96,6%	90,9%	95,1%
Côte-Nord	213	75	288	9,4%	9,8%	9,5%
Ensemble du Québec	732	238	970	0,6%	1,0%	0,6%

Source : Commission de la Construction du Québec, septembre 2017.

Des disparités dans la rémunération annuelle totale

Dans l'industrie de la construction, la rémunération annuelle totale dépend du nombre d'heures travaillées, et ce dernier varie beaucoup selon le métier, le statut et le secteur. La moyenne globale de salaire doit donc être utilisée avec prudence pour comparer la situation des Autochtones à celle des non-autochtones. Cette moyenne, dans le cas des Autochtones, reflète le fait qu'ils travaillent dans une plus forte proportion dans le secteur du génie civil et de la voirie, qu'ils ont plus souvent le statut d'apprenti ou d'occupation et qu'ils sont concentrés dans quelques métiers seulement. Pour avoir une comparaison plus juste de la situation des Autochtones par rapport à celle des non-autochtones, les données du salaire moyen annuel sont présentées selon le secteur prioritaire et le statut.

En moyenne, le salaire annuel des Autochtones correspond à 74 % du salaire annuel des non-autochtones, soit près de 28 600 \$ pour les Autochtones contre 38 500 \$ pour les non-autochtones en 2016. Ce ratio est semblable à celui de 2015 mais beaucoup plus bas qu'en 2012. En 2012, on observait que la rémunération annuelle moyenne des Autochtones était équivalente à celles des non-autochtones.

Il existe des disparités notables par secteur et par statut. Les Autochtones avec un statut de compagnon gagnent un salaire comparable à celui des non-autochtones dans trois des quatre secteurs de l'industrie de la construction. C'est dans le secteur institutionnel et commercial qu'il existe une différence significative. En effet, les Autochtones avec un statut de compagnon dans ce



secteur rapportent un salaire annuel moyen de 31 330\$ comparativement à 49 463\$ pour les non-autochtones. Tous statuts confondus, les Autochtones œuvrant dans le secteur institutionnel et commercial gagnent environ la moitié (52 %) du salaire moyen des non-autochtones. Cela est probablement dû au fait qu'ils y sont peu intégrés, comparativement aux travailleurs des régions comme Montréal et Québec qui s'accaparent la majorité de l'activité du secteur.

Dans le secteur résidentiel, les travailleurs autochtones ayant le statut de compagnon ou d'occupation s'en tirent très bien, mais le salaire moyen des Autochtones

apprentis représente seulement 81 % de celui observé chez les non-autochtones.

C'est pour le statut d'occupation que l'on peut observer la plus grande variation dans les disparités salariales. Les Autochtones ayant le statut d'occupation gagnent moins que les deux-tiers du salaire annuel moyen des travailleurs non-autochtones ayant le même statut dans les secteurs industriel et institutionnel et commercial mais reçoivent presque une fois et demie (143 %) le salaire moyen des non-autochtone dans le secteur résidentiel.

Tableau 10 – Comparaison de la rémunération entre les Autochtones et les non-autochtones selon le secteur prioritaire

2016, salaires moyens

Secteur prioritaire	Apprenti	Compagnon	Occupation	Total
Autochtones				
Génie civil et voirie	25 222 \$	50 976 \$	34 174 \$	38 190 \$
Industriel	31 270 \$	55 050 \$	24 767 \$	35 754 \$
Institutionnel/commercial	16 656 \$	31 330 \$	18 637 \$	21 410 \$
Résidentiel	14 547 \$	34 725 \$	27 667 \$	18 632 \$
Total	18 428 \$	43 462 \$	29 822 \$	28 579 \$
Non-autochtones				
Génie civil et voirie	32 269 \$	49 765 \$	44 105 \$	45 889 \$
Industriel	33 015 \$	57 169 \$	39 183 \$	50 632 \$
Institutionnel/commercial	27 418 \$	49 463 \$	29 929 \$	41 081 \$
Résidentiel	17 975 \$	30 537 \$	19 362 \$	25 023 \$
Total	24 541 \$	45 578 \$	36 429 \$	38 539 \$
Ratio Autochtones/non-autochtones				
Génie civil et voirie	78%	102%	77%	83%
Industriel	95%	96%	63%	71%
Institutionnel/commercial	61%	63%	62%	52%
Résidentiel	81%	114%	143%	74%
Total	75%	95%	82%	74%

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2017.

